



ATTESTATION D'ASSURANCE

La Compagnie d'assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au **8-10, Rue d'Astorg – 75383 PARIS CEDEX 8**, atteste que :

Nom ou Raison Sociale : PICCOLO GERALD

Adresse ou Siège Social : 5 CHEMIN GRANDE CLOISON 25650 MAISONS DU BOIS LIEVREMONT

est titulaire d'un contrat d'assurance n°30509599 2005, à effet du 01/01/2023, par l'intermédiaire de AGENCE MORTEAU MAICHE- code A32504 - n° 15000121, garantissant sa Responsabilité Civile dans le cadre de ses activités qui consistent en :

- Travaux forestiers, bûcheronnage, élagage, broyage, débardage terrestre, sylviculture.
- Déneigement.

NATURE, MONTANTS DES GARANTIES ET FRANCHISES (montants non indexés)

RESPONSABILITÉ CIVILE EN COURS D'EXPLOITATION

DOMMAGES CORPORELS, MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS : **16 000 000 €** PAR SINISTRE TOUS DOMMAGES CONFONDUS

Dont

Faute inexcusable : 3 000 000 € par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres.

Dommages matériels et immatériels autres que les dommages résultant d'atteintes à l'environnement: 2 000 000 € par sinistre

Franchises : **1 000 €**

Dont

Dommages causés aux biens confiés : 200 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : **750 €**

Dommages causés aux matériels et outillage prêtés à titre occasionnel et gratuit : 40 000 € par sinistre avec un maximum de 80 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : **1000 €**

R.C. vol commis par les préposés : 40 000 € par sinistre

Franchise par sinistre : **1000 €**

Dommages immatériels non consécutifs : 160 000 € par sinistre

Franchise par sinistre : **1500 €**

Garantie environnementale :

Dommages corporels, matériels, immatériels résultant d'une atteinte à l'environnement et préjudice Ecologique : 5 000 000 € par année d'assurance

Dont

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 € (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris - Tél. : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr



Dommmages matériels, immatériels et préjudice écologique en cours d'exploitation et après livraison : 200 000 € par année d'assurance

Franchise par sinistre : **1 000 €**

Frais engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis : 40 000 € par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : **1 000 €**

Dommmages environnementaux : 200 000 € par année d'assurance, quel que soit le nombre de sinistres

Franchise par sinistre : **1 000 €**

RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON OU APRÈS MISE EN CIRCULATION DE PRODUIT

DOMMAGES CORPORELS, MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS CONSÉCUTIFS TOUS DOMMAGES CONFONDUS : **5 000 000 €** PAR ANNÉE D'ASSURANCE, QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE SINISTRES

Dont

Dommmages matériels et immatériels : 2 000 000 € par année d'assurance quel que soit le nombre de sinistres.

Franchise par sinistre : **1000 €**

Dommmages immatériels non consécutifs : 160 000 € par sinistre

Franchise par sinistre : **3000 €**

Frais de dépose et repose : NON GARANTI

Frais de retrait de produits : NON GARANTI

Frais de prévention des sinistres : 80 000 € par année d'assurance

Recours Suite à Accident : 15 000 € par année d'assurance

Protection Juridique : Formule complète

La présente attestation est valable du 02/05/2023 au 31/12/2023 inclus sous réserve que la garantie soit en vigueur.

La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie.

Elle ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

La présente attestation a été établie pour servir et valoir ce que de droit

Fait à MORTEAU, le 02/05/2023

Pour la Compagnie, l'agent général



Fabien DROZ-VINCENT
Agent Général
4 rue de la Louhière
BP71029
25501 MORTEAU Cedex
Tél. 03 81 67 17 42